

DÉCISION DU PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° 24-259

DIRECTION : Affaires Juridiques et Administration Générale

OBJET : Sinistre du 22 février 2024 : Infiltrations 170 route de Chalon, 01560 Saint-Trivier-de-Courtes –
Protocole d'accord

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 23-17 en date du 20 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature du Président au 8^e Vice-Président, Monsieur Sébastien GOBERT, dans le domaine des Sports, de l'Administration générale et des Ressources humaines, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDÉRANT les infiltrations d'eau survenues le 22 février 2024 au domicile de Madame Catherin, riveraine d'un bâtiment locatif industriel situé au 170 route de Chalon, 01560 Saint-Trivier-de-Courtes, causées par des fuites affectant un mur de refend appartenant à la Collectivité, conformément à l'acte notarié en date du 25 février 1982 ;

CONSIDÉRANT les dégradations constatées sur la poutre et le parquet de la riveraine, résultant de ces infiltrations, ainsi que la nécessité de procéder à la reprise du caniveau ;

CONSIDÉRANT que le coût des réparations s'élève à 4 987.07 € HT.

DÉCIDE

D'ACCEPTER le protocole transactionnel de 4 987.07 € HT avec Groupama, assureur de Madame Catherin, en vue de remédier aux désordres causés par les infiltrations susmentionnées et d'éviter leur aggravation.

Monsieur le Directeur général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 4 décembre 2024.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,

Sébastien GOBERT
Délégué aux Sports, à l'Administration générale
et aux Ressources humaines